

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 03 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

PRESENTS : Mme RIVET, M. FOUR, Mme DUPRAT, Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme ZRAK, Mme LAFARGE, Mme MAZAUD, M. LAFARGE, Mme PARNIERE M. QUEYREIX, Mme MADIEUX M. FERARD, M. CHANGION

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. BATTEL, Mme BATTEL, Mme RUBY-MONTEIL, M. LEROY

ABSENT NON EXCUSE : M. AMODEO

SECRETAIRE : M. QUEYREIX

Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Votes Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : DELIBERATION N°2025- 048 – MODIFICATION CONVENTION D'AUTORISATION PAR LE COMITE DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE PEDESTRE 87 POUR LA PRATIQUE DE LA MARCHE AQUATIQUE

Madame la Maire informe :

Le sous-sol du local des Maîtres-Nageurs Sauveteurs/BNSAA, actuellement utilisé comme vestiaire, ne répond plus aux normes de confort attendues par les membres et usagers de l'association de la marche aquatique. Sa surface insuffisante et son état de vétusté ne permettent plus une utilisation satisfaisante.

Afin d'offrir de meilleures conditions d'accueil, il est proposé de transférer le vestiaire au stade municipal, à compter du 1er septembre 2025. Ce nouvel emplacement dispose des installations nécessaires à un accueil adapté et conforme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert du lieu de vestiaire du sous-sol du local MNS vers les installations du stade à compter du 1er septembre 2025.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer l'avenant numéro 1 annexé et à prendre toute mesure nécessaire à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 10 juillet 2025.



La Maire,
Françoise RIVET